

*des Princes &c. Novemb. 1719. 465*

l'utilité de cet établissement, a ordonné qu'il fera encore fait 20 Registres, contenant chacun 600 B. liers de 10000 liv. depuis le numero un. jusqu'au numero douze mille, faisant la somme de cent vingt millions, pour être distribués au public au dit Bureau.

XVI Sur ce qui a été représenté au Roi par les Directeurs de la Compagnie des Indes, que pour remplir les engagements que ladite Compagnie a contractés en exécution de l'Arrêt du vingt sept Août dernier, ils ont estimé nécessaire de faire pour 30 millions de nouvelles actions pour être délivrées à raison de mille pour cent. S. M. a permis à ladite Compagnie de faire lesdites nouvelles actions jusqu'à concurrence de ladite somme de cinquante millions, lesquels seront de même nature que les 150. millions d'anciennes actions, numérotées depuis cent vingt mille un, jusques & compris deux cens vingt mille. Lesquelles pourront être acquises par toutes sortes de personnes sur le pied de 5000. livres chaque action, payables en dix payemens égaux, en Especes ou Billers de Banque, dont le premier sera comptant, & les autres de mois en mois, & faute de faire lesdits payemens régulièrement, les Certificats délivrés par le Caissier, demeureront nuls. Le Livre pour la délivrance a été ouvert le 15. Septembre, &c. Fait à Paris le 13. dudit mois 1719. Signé FLEURIAU.

XVII. Edit du Roi du même mois qui supprime les Officiers établis sur les Ports, Quais, Halles & Marchez de la Ville de Paris; & Arrêt du Conseil du 12. du même mois qui ordonne qu'il sera procédé à la liquidation desdits Offices, & être ordonné le paiement sur le Caissier de la Compagnie des Indes

*Augmentation de 30. millions d'Actions pour la Compagnie.*

*Suppression d'Officiers.*